EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2020-251

Séance publique du

12 octobre 2020

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201012-lmc1179879-DE-1-1
Date de signature : 15/10/2020
Date de réception : jeudi 15 octobre 2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture
des Bouches-du-Rhône

POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:
- ACTE SIGNÉ ✓
- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓
- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

Ville d'Aix-en-Provence
Service Démocratie et Citoyenneté

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES INTERVENANT EN 2020 DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTE PUBLIQUE - DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAP

Le 12 octobre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/10/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Madame Dominique AUGEY à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Marc FERAUD à Madame Kayané BIANCO, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Brigitte DEVESA, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Françoise COURANJOU, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Sellam HADAOUI.

Excusés sans pouvoir :
Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Jean-Louis VINCENT.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Laurent DILLINGER donne lecture du rapport ci-joint.

D.G.A.S QUALITE DE VIE
Direction Santé Publique et Handicap

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 12 OCTOBRE 2020

RAPPORTEUR : Monsieur Laurent DILLINGER

Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES INTERVENANT EN 2020 DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTE PUBLIQUE - DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAP- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la délégation Hygiène Publique, Protection Sanitaire et Conduites Addictives, la Ville d'Aix-en-Provence apporte son concours, sous forme de subventions de fonctionnement, à diverses associations et partenaires afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sanitaire.

Le Plan Local de Santé Publique 2019-2021 a été validé en Comité de Pilotage le 23 avril 2019 et les grandes lignes de ce travail ont été présentées au conseil municipal de juin 2019.

Ces dernières années, il avait été validé le principe d'affecter prioritairement un soutien financier aux associations et partenaires qui inscrivent leurs objectifs dans le cadre du Plan Local de Santé Publique. Il avait également été décidé de concentrer les moyens sur un nombre restreint de porteurs de projet afin de ne pas les disperser, tout en tenant compte de la bonne gestion des ressources budgétaires, en baisse.

Ces dotations participent à la continuité des actions menées tout au long de l'année par les partenaires qui inscrivent leurs objectifs dans le cadre des priorités de santé identifiées. Le début de cette année 2020 a été marqué par la crise sanitaire Covid 19 et un certain nombre d'actions ont du être repoussées ou adaptées à la situation qui prévaut.

Concernant l'association Addiction Méditerranée, un recadrage de ses missions a été acté ces deux dernières années, avec une diminution des dotations proposées au titre de la santé.

Durant la période d'urgence sanitaire Covid 19, les actions de suivi et d'accompagnement se sont poursuivies, par voie téléphonique mais les actions en milieu scolaire ont été repoussées.

L'association Planning Familial dont les objectifs s'inscrivent toujours dans le Plan Local de Santé Publique a également poursuivi ses activités durant la période de crise sanitaire (via sa plateforme téléphonique, le Centre d'Information Famille ayant été fermé). L'association a assuré les permanences hospitalières durant la période de confinement.

Le Point d'Accueil Ecoute Jeunes, administrativement dépendant du Centre Hospitalier Spécialisé de Montperrin, poursuit son travail de fond au bénéfice des adolescents et jeunes en souffrance psychique. L'équipe intervient au sein de la consultation installée à la direction Jeunesse, Cours Aristide Briand, mais également lors d'intervention sur le terrain (CFA, mission locale, centres sociaux…). Durant la période de confinement, la fermeture des sites a conduit à une adaptation des missions d'écoute, via une plateforme téléphonique. Cette mission était importante durant cette période anxiogène.

Il est décidé de poursuivre le soutien de l'action innovante proposée par l'École des Parents et Éducateurs du Pays d'Aix, pour leur projet « Prévention et Utilisation des écrans », qui répond à une thématique émergente, fortement problématique, qui avait été relevée lors du diagnostic local de santé précédent en 2015. Si la période d'urgence sanitaire Covid 19 a interrompu l'organisation d'ateliers auprès des collégiens et des lycéens durant ce premier semestre 2020, les actions sont repoussées. Par ailleurs, l'association a été largement sollicitée par les parents durant la période de confinement afin de donner des conseils téléphoniques sur la parentalité.

Bus 31/32, qui jusqu'alors intervenaient en d'autres lieux du département mais pas à Aix-en-Provence, a débuté ses actions en 2019. En 2020, l'activité en milieu festif (maraudes, interventions ciblées) s'est arrêtée du fait du confinement et de la suppression des rassemblements musicaux et autres. Cependant, l'association a assuré une permanence sur les réseaux sociaux et est prête à reprendre ses activités lors du redémarrage des éventements à la rentrée.

Le tableau ci-dessous présente le montant des subventions proposées pour ces associations et partenaires au titre de l'année 2020, ainsi que les montants accordés par la ville, au titre de la délégation de la Santé Publique, en 2018 et 2019.

Ces propositions ont été validées le 3 septembre 2020.

Subvention de fonctionnement 2020 :

Association/ Partenaire (n° Tiers)	Objet	Attribué en 2018	Attribué en 2019	Proposition attribution CM 30/09/2020	Convention avec la direction Santé Publique et Handicap
ADDICTION MEDITERRANEE (103456)	Approche globale de prévention des conduites addictives	10 000	4 000	6 000	Non

POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES (45252)	Prise en charge globale de la souffrance psychique des jeunes	18 000	16 000	16 000	Non
PLANNING FAMILIAL 13 (23746)	Informer les jeunes sur la sexualité, la contraception Offrir un point d'écoute, un accompagnement	16 500	12 000	12 000	Non
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCAYEURS DU PAYS D'AIX (60833)	Soutien à la parentalité-Prévention des comportements liés à l'utilisation des écrans	2 500	2 500	2 500	Non
BUS 31/32 -Plus belle la nuit (107914)	Approche globale de préventions des conduites addictives à destination des jeunes (jeunes, étudiants)	0	6 500	6 500	Non

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à chaque association ou partenaire les subventions de fonctionnement pour l'année 2020 telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de Quarante-trois mille euros (43 000 €) sera imputée au budget de la ville sur la ligne « risques préventifs » 92520-6574-1976 (N° 2200) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2020-251 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES INTERVENANT EN 2020 DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTE PUBLIQUE - DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAP-

Présents et représentés	:	53
Présents	:	42
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	53
Pour	:	53
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/10/20
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

[1]

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»